



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 30762

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le nombre croissant et la non-coordination des contrôles effectués auprès des agriculteurs dans le cadre de la réforme de la PAC. Il arrive en effet que certains agriculteurs subissent deux ou trois contrôles. Il lui demande quelle est sa position sur ce sujet et quelles mesures il compte prendre pour éviter que cette situation ne perdure.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche est conscient du problème posé par la montée en puissance du nombre de contrôles auprès des bénéficiaires d'aides au titre de la PAC. Des efforts sont entrepris pour harmoniser et coordonner les contrôles tant au niveau national (rôle notamment de la CICC, commission interministérielle de coordination et de contrôle) qu'au niveau communautaire (démarche auprès des instances chargées des contrôles pour une meilleure coordination). Il convient de préciser que la multiplicité des contrôles est en partie justifiée par leur différence de nature. Ainsi, par exemple, les services nationaux déconcentrés sont chargés de contrôler les déclarations effectuées par le bénéficiaire final, tandis que les services de l'administration centrale et les organes communautaires vérifient le bon fonctionnement du système de contrôle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30762

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3218

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4686